



Déclaration commune CGT-SUD à la CAP des AASM des 12 et 13 juillet 2018

Mesdames, messieurs les membres de la CAP,

Vous le savez, nous, représentants du personnel avons refusé de siéger à la commission administrative paritaire (CAP) des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage (AASM) qui a été convoquée les 20 et 21 juin 2018.

En effet, nous avons constaté que l'administration avait repris l'évaluation de certains agents qui en 2016 n'étaient pas éligibles à une promotion de grade mais qui en 2017 se sont retrouvés promouvables sous l'effet de la fusion des grades issue de la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

Face à ces graves irrégularités conduisant à une rupture manifeste d'égalité de traitement entre les agents qui ne sont au demeurant pas contestées par l'administration, cette dernière a proposé le 20 juin 2018 d'examiner les avancements en tenant compte uniquement de deux rubriques des comptes-rendus d'entretien professionnel (CREP) suivantes : « les critères d'appréciation professionnelle » et « l'appréciation sur la manière de servir ».

Cette proposition n'est évidemment pas recevable puisque ce ne sont pas seulement les avis de promotion qui ont été modifiés mais également « l'appréciation sur la manière de servir » des agents que l'administration entend favoriser.

Dès lors, si, comme elle l'affirme dans un communiqué du 25 juin 2018, l'administration « *partage la légitime préoccupation des représentants du personnel de permettre à la CAP des AASM de prononcer les avancements en toute équité* », il eût été nécessaire qu'il fût procédé au réexamen des CREP, comme nous l'avons proposé judicieusement.

Toutefois, cette orientation n'est pas celle qui a été choisie par l'administration. En effet, plutôt que de rétablir l'égalité de traitement nécessaire à mettre en mesure les représentants du personnel d'exercer normalement leurs mandats, celle-ci a pris le parti de convoquer une

nouvelle fois la CAP en ce jour et demain (les 12 et 13 juillet 2018) sans chercher à corriger les irrégularités dont elle porte la responsabilité.

En d'autres termes, il nous est demandé de nous prononcer sur une situation viciée *ab initio* par une rupture manifeste d'égalité, ce qui a pour conséquence de nous priver en partie de la possibilité d'émettre un avis éclairé et porte nécessairement atteinte à nos prérogatives.

Cependant, malgré cette situation, l'administration a pris hier le ferme engagement, réitéré aujourd'hui, non seulement de porter la plus grande attention aux propositions de promotions formulées par nos organisations syndicales relatives aux agents, plus nombreux, dont les évaluations n'ont pas été reprises par l'administration mais aussi de considérer lesdites propositions avec la plus grande loyauté et une extrême bienveillance pour estomper les irrégularités constatées en laissant place à un dialogue constructif.

C'est pourquoi, nous, représentants du personnel CGT et SUD, avons décidé, sur la base de cet engagement, de siéger les 12 et 13 juillet 2018 pour donner également notre avis sur les avancements de grade. Il relève en effet de notre responsabilité de nous prononcer non seulement sur les titularisations, les mutations et les intégrations mais aussi sur les avancements de grade des agents car ces derniers nous ont donné mandat de porter l'intérêt collectif relatif à notre filière tout en défendant leur évolution de carrière.

Enfin, nous rappelons que, malgré l'objectif affiché de la réforme PPCR de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière, force est de constater que les parcours professionnels des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage se déroulent sous le sceau de l'indigence.

Pour s'en convaincre, il suffit d'observer qu'outre le gel du point d'indice, les taux de promotions ont chuté de façon vertigineuse. Ainsi, cette année, parmi les 1685 agents promouvables en C3, seuls 7 % seront promus !

Vous l'aurez compris, dans ce contexte extrêmement austère, nos organisations syndicales comptent sur l'administration pour tenir son engagement, c'est-à-dire pour tout mettre en œuvre aux fins de résorber, au-delà de la paupérisation de nos carrières, la rupture d'égalité dénoncée.

Paris, le 12 juillet 2018.